

SAINT Lambert

MAGAZINE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE

infos

DÉPÔTS SAUVAGES
Ça suffit !

MARS 2023 - N° 107



SAINT-LAMBERT
LA-POTHERIE

S O M M A I R E

- 03 | Vie communale
- 05 | En images
- 06 | Dossier budgétaire
- 08 | Gestion des déchets
- 10 | Vie associative
- 12 | Agenda / Infos Pratiques

I N F O S

Mairie
4 rue Félix Pauger
49070 St Lambert-la-Potherie

Tél : 02 41 77 55 06
Fax : 02 41 77 51 56
communication@saintlambertlapotherie.fr
www.saintlambertlapotherie.fr

L'actualité de la commune est à retrouver
sur la page facebook :
Saint Lambert la Potherie-Mairie



Directeur de la publication :
Corinne GROSSET, Maire
Tirage : 1 300 ex
Imprimé sur papier recyclé
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2023
ISSN : 2823-6661

Conception graphique et réalisation :
A4 éditions - 02 41 720 700

Édito

Angers Loire Métropole est en charge de la gestion complète du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés avec pour finalité de réduire, réutiliser, réparer le plus possible la part des déchets à éliminer et recycler ce qui peut l'être.

La commune de Saint Lambert est différente de ses communes voisines en matière de collecte de déchets. Depuis l'été 2016, la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) n'existe plus en porte à porte, excepté pour les habitations situées en campagne. C'est un choix assumé et voulu par les élus de l'époque. Après des discussions avec Angers Loire Métropole pour l'installation des nombreux points de collecte, ce fut la fin des containers à demeure sur les trottoirs, la fin des ramassages en camion benne dans toutes les rues.

Les Lambertois ont depuis cette date la liberté de se délester de leur poubelle en effectuant un tri quand bon leur semble.

Evidemment, nous ne vivons pas dans un monde parfait et il existe bien des incivilités telles que l'utilisation de ces containers après 19h ou les dépôts d'objets en tout genre aux points d'apports volontaires (PAV) qui auraient dû être évacués vers la déchèterie la plus près, située à 3km, à St Léger de Linières. Nous sanctionnons les contrevenants dès que nous en avons la possibilité mais ils laissent rarement leur adresse. Ces faits répréhensibles sont coûteux puisque ces trouvailles sont évacuées vers une déchèterie destinée aux professionnels. Les contribuables payent pour le traitement des déchets en s'acquittant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et payent également au travers de leurs impôts pour le temps passé par les agents et le traitement de ces dépôts sauvages.

La nouveauté 2023 est l'utilisation d'un badge pour entrer à la déchèterie pour les habitants de la communauté urbaine. L'objectif est de stopper les apports des professionnels et des habitants hors Angers Loire Métropole.

Des évolutions sont encore à prévoir puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les bio déchets devront être compostés ou déposés dans des bennes prévues à cet effet mais cette proposition sera possible dans les zones urbaines denses.

Depuis 2 ans, nous sensibilisons les enfants sur la thématique du gaspillage alimentaire en leur proposant des animations sur des temps périscolaires en partenariat avec Unicités, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et notre fournisseur de repas Papillotes et Compagnie.

Nous devons collectivement diminuer nos déchets, les valoriser pour un réemploi ou un nouvel usage, les valoriser énergétiquement afin de limiter au maximum l'enfouissement.

N'oublions pas que le déchet le plus simple à recycler est celui que nous ne produisons pas.



Corinne GROSSET,
Maire

LE PRINTEMPS DE LA PETITE ENFANCE

La petite enfance est mise à l'honneur cette année avec un projet qui couvre le territoire intercommunal de Bouchemaine, Beaucouzé, Saint-Lambert-la-Potherie et Saint-Clément-de-la-Place. Des actions seront proposées en avril 2023 en directions des parents et de leurs enfants de 0 à 6 ans et en direction des (futurs) professionnels de la petite enfance.

A Saint-Lambert-la-Potherie :

BIEN VIVRE SA PARENTALITE mercredi 12 avril une table ronde à 19h30 à l'Espace George Sand. Echanges d'expérience entre parents sur des questionnements divers. Comment conjuguer sa vie personnelle, professionnelle, conjugale et parentale ? Les enfants sont les bienvenus, si besoin un espace sera aménagé avec des animateurs. Nadia Simonneau (ARIFTS).

1, 2, 3 NOUS IRONS... Mardi 18 avril un atelier d'éveil musical autour d'albums à 9h30 ou 10h45 à l'Espace George Sand (Salle Jules Verne) pour les enfants de 6 mois à 3 ans. Anita Rivière, musicienne de Toile d'Éveil vous propose une promenade musicale pour les tout-petits, autour des albums-comptines. Du dedans au dehors, comptines et chansons partent en balade. Sur le chemin, les mots chantent, les mains dansent et les sons marquent la cadence. Une expérience à partager avec douceur et complicité entre les tout-petits et leurs parents.

RÈGLES ET LIMITES, UN CADRE POUR GRANDIR ! Une conférence de Jean-Robert Appell, le mardi 18 avril à

20h à l'Espace George Sand. Pour le jeune enfant, l'apprentissage des règles est un long processus. Il ne doit pas simplement apprendre à les respecter mais comprendre qu'elles existent dans la continuité et les intégrer progressivement. Ce chemin, il ne peut pas le faire seul, il a besoin des adultes qui l'entourent. Nous allons aborder ce processus en lien avec le développement de l'enfant mais nous allons également explorer des chemins d'interventions pour les parents et les professionnels.



Le printemps de la petite enfance sera ponctué par une journée phare le samedi 15 avril 2023 à la MCL de Beaucouzé. Les informations et le programme sont à venir. Vous pouvez également contacter le Relais Petite Enfance pour avoir le détail de la programmation.

Accès gratuit sur inscription auprès du Relais Petite Enfance.

Renseignements et inscriptions : 06 25 25 98 69 - relaispetiteenfance@ville-bouchemaine.fr

Cette action s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale signée entre les 4 communes et la CAF de Maine-et-Loire. Participation financière de la CAF de Maine-et-Loire, du Département, de l'Etat et des communes.

UN LOCAL DISPONIBLE POUR UN FUTUR COMMERCE

Dans le cadre des travaux du village sénior, une cellule commerciale d'une surface de 150 m² en façade de la rue des Landes avec terrasse sera construite en partenariat avec la Soclova. La commune souhaite y installer une activité de brasserie/ restaurant/ bar. Nous recherchons un gestionnaire pour occuper cette cellule.

Si vous êtes intéressés, contactez la mairie au 02 41 77 55 06 ou la soclova au 02 52 09 40 44.



COMMERCE NEUF À LOUER / St Lambert la Potherie



Aubriai

L'acquisition d'un local commercial de plan prêt avec terrasse situé à proximité de la mairie dans le bourg de St Lambert la Potherie. Destiné à une activité de restauration/bar.

1 625 €

LOUER MENSUEL / HT HC

SUPERFICIE DE 150 M² | ST LAMBERT LE POTHERIE | DISPONIBLE SEPTEMBRE 2023

Contrat à signer | Accès PMR | Stationnement

Pour tout renseignement contactez-nous

02 52 09 40 44 | IMMOBILIERENTREPRISE@SOCLOVA.FR | SOCLOVA.FR

FACILITEZ VOS DÉMARCHES D'URBANISME

Dématérialisation

Le guichet en ligne vous permet de formuler une demande d'urbanisme numérique, de suivre vos demandes et bien sûr de vous aider dans vos démarches. Vous serez ainsi alerté en temps réel de l'évolution de votre demande : incomplet, majoration de délai, complétude, décision, etc.

Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire des copies papier et de fournir les dossiers en un certain nombre d'exemplaires. Le traitement de la demande se fera ensuite uniquement via les outils informatiques.

Consultation du PLUi Grand Public

Depuis le 1^{er} janvier, l'application de consultation du PLUi Grand Public est maintenant disponible.

Cet outil vous permettra de :

- Localiser votre terrain à partir de l'adresse ou des références cadastrales (section et numéro) de la parcelle
- Faire apparaître le zonage et les éléments réglementaires concernant ce terrain : emplacements réservés, servitude de mixité sociale...qui s'y appliquent,
- Se reporter au règlement,
- Visualiser la photo aérienne...

ATTENTION !

Le visuel de cette cartographie est une aide, mais il n'est pas suffisant pour définir la constructibilité d'une parcelle. Celle-ci résulte de l'application de l'ensemble des pièces réglementaires du PLUi (règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation, annexes du PLUi) et d'autres réglementations qui s'imposent au PLUi.

Renseignements :
urbanisme@saintlambertlapotherie.fr



LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 19 janvier au 18 février, 5 agents recenseurs ont arpenté les rues de la commune afin de recenser tous les habitants. L'objectif était d'établir la population officielle de la commune mais également de fournir des informations permettant à l'INSEE de faire des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés...

Vous avez fait un accueil chaleureux à nos agents recenseurs et nous vous en remercions. 93 % d'entre vous ont répondu par internet via le site le-recensement-et-moi : une aide précieuse pour les services.

Ainsi, en 4 semaines, ce sont 1217 logements qui ont été recensés avec chacun entre 1 et 8 occupants. Les données collectées vont être soumises à une phase de reprise de la part de l'INSEE afin de fournir en décembre prochain la population légale en 2023.

Les autres données permettant de faire des statistiques sont consultables sur le site internet de l'INSEE et seront mises à jour après le traitement des données de cette nouvelle collecte :



Population légale



Comparateur de territoire



Dossier complet

Le prochain recensement de la population se déroulera en 2027...



◀ Ville internet

Le 2 février dernier, le jury du Label « Villes Internet » a remis un 1^{er} @ à notre commune. Ce Label (symbolisé par un panneau de 1 à 5 arobases) permet à la collectivité locale, quelle que soit sa taille, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général. Cette labélisation souligne la volonté politique de la municipalité, ainsi que l'efficacité des agents publics territoriaux dans le déploiement de services publics numériques, toujours plus fidèles aux attentes des citoyens. Dans les années à venir, la Commune verra évoluer son nombre d'@, en référençant les actions développées autour du numérique ces dernières années et celles en cours de développement. L'association Villes Internet s'engage pour défendre un internet citoyen et un numérique urbain, durable et responsable, qui respecte les valeurs républicaines du service public.

Les vacances d'hiver ▶

Plusieurs animations autour du livre bien connu « Où est Charlie ? » ont été organisées par les animateurs de l'accueil de loisirs.

L'ALSH a fait intervenir l'agence « Magic Events », basée à St Lambert, pour l'organisation d'une grande chasse au trésor et d'ateliers créatifs. Un petit air de printemps a soufflé sur ces vacances, le beau temps était de la partie



▲ QJ

Des séjours seront organisés l'été prochain. Si tu as envie d'en organiser un avec l'animateur, de choisir le lieu, les activités et les menus, c'est possible ! Plus d'informations auprès de Pierre. Contact : jeunesse@saintlambertlapotherie.fr



Thé dansant

Le thé dansant co-organisé avec le CCAS et la joie de Vivre, qui s'est tenu mardi 21 février, a rencontré un franc succès. Nous comptons plus de 85 danseurs. C'était un moment convivial, apprécié de tous et animé par M. Raveneau Christophe et Mme Poirier Maryline. Il est déjà envisagé de reconduire le thé dansant !



DOSSIER BUDGÉTAIRE : LES ORIENTATIONS POUR 2023

Quel est le process suivi ?

L'élaboration du budget communal est un exercice démocratique et financier dans lequel certains élus, citoyens et agents administratifs s'engagent au travers du comité consultatif sur les finances dès les mois d'octobre/novembre de l'année précédente. Puis en janvier de l'année, est établi le rapport d'orientation budgétaire sous la responsabilité de l'adjoint aux finances. Le rapport a été présenté au conseil municipal du 30 janvier 2023.

Enfin, le conseil municipal du 27 mars prochain votera le budget 2023. Vous y êtes tous cordialement invités.

Un point sur les finances à fin 2022

Qui aurait pu prévoir fin 2021 qu'un dictateur, après plus de 75 ans de paix en Europe, allait de nouveau créer une guerre sur le continent, plongeant le peuple ukrainien dans la grande difficulté, avec pour conséquence en France, une hausse importante de l'inflation et des déficits ? Ce contexte exceptionnel n'avait pas été anticipé par vos élus.

Sur le plan local, nous avons construit le budget 2022 avec prudence, tant dans l'appréhension des recettes que dans les dépenses de fonctionnement. Les dotations reçues de l'Etat, en hausse d'environ 1 % entre 2021 et 2022, ont été très nettement inférieures à l'augmentation des coûts énergétiques qui sont passés de 73 000 € (en 2021) à plus de 91 000 € (en 2022), soit une croissance de 25 %.

L'augmentation du point d'indice (+ 3.5 % en juillet 2022), liée aux problématiques inflationnistes que connaît notre pays, les mesures de revalorisation des personnels de catégories C décidées par le gouvernement, ou la mise en place de la taxe d'apprentissage pour les collectivités locales, n'avaient pas été anticipées dans cette proportion. Ces dépenses non maîtrisées sont venues s'ajouter aux décisions politiques prises par vos élus en matière de recrutement d'un salarié pour le Quartier Jeunes, ainsi qu'un animateur pour le seconder durant les vacances scolaires...

Globalement, les dépenses de personnel ont crû de 13 % entre 2021 et 2022.

Pour faire face à tous ces changements, dès début 2022, le bureau municipal a accéléré ses choix de rénovation énergétique notamment envers les bâtiments scolaires...

La construction du budget 2023 ?

Nous avons construit notre budget de fonctionnement sur les mêmes principes que ceux en vigueur, à savoir :

- absence d'augmentation des taux d'imposition
- poursuite de l'endettement bancaire de la commune
- solidarité envers les Lambertois.

Dans ce contexte, les recettes de fonctionnement seront donc globalement quasiment stables entre 2023 et 2022, malgré une prévision de baisse de recettes liées aux droits de mutation perçus par la commune sur les cessions d'immeubles d'une part, et des loyers perçus sur le patrimoine communal.

En matière de charges de fonctionnement, des augmentations importantes sont anticipées par vos élus notamment sur les points suivants :

- Les coûts énergétiques doubleraient entre 2022 et 2023, passant de 91 000 € à 183 000 €. L'augmentation serait de 150 % entre 2021 et 2023....
- Les autres dépenses courantes de fonctionnement (autrement appelées « frais généraux », et hors coûts énergétiques) stables entre 2021 et 2022 (-2 %), progresseraient de plus de 30 % en 2023 (+ 105 000 €). Notre rôle d' élu consiste indiscutablement à être attentif à l'évolution des prix d'achat sur ces dépenses.

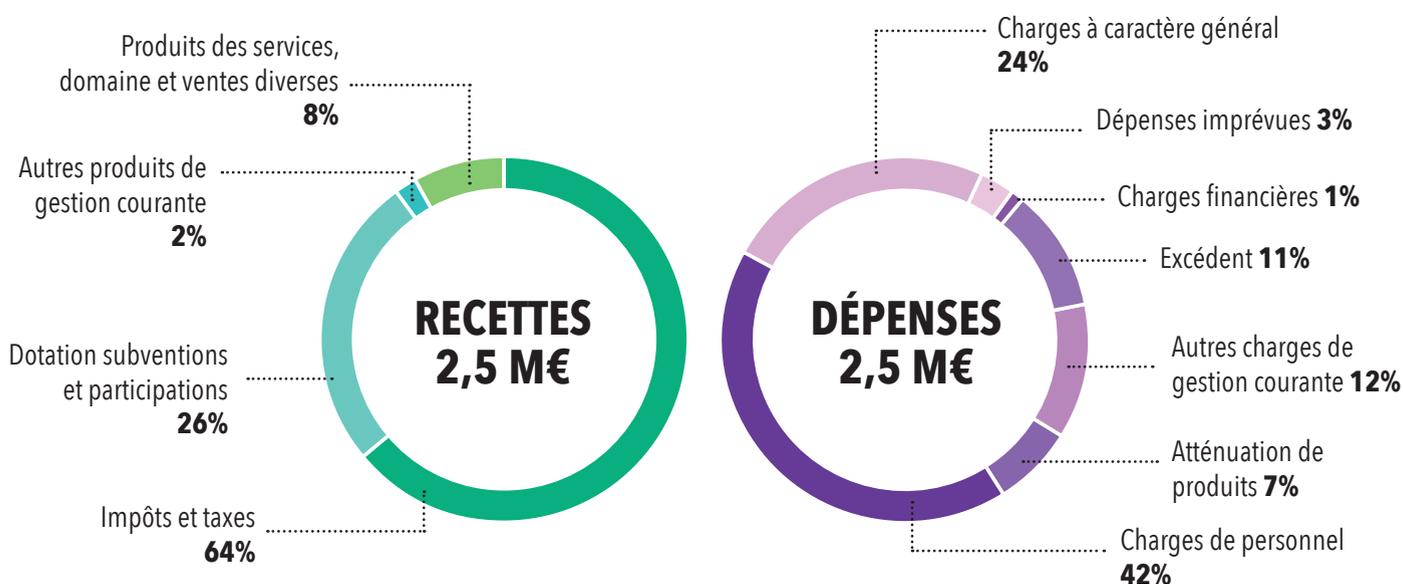
- Les charges du personnel pour 2023 vont augmenter (+120 000 €) pour diverses raisons, complémentaires à celles citées juste au-dessus :

- > Recrutement de 5 agents vacataires pour réaliser le recensement ainsi que le budget pour le coordinateur communal,
- > La mise en place de la participation employeur pour la prévoyance des salariés avec une prise en charge à 100% à partir du 1^{er} juillet 2023,
- > L'augmentation de la participation employeur pour la complémentaire santé qui passe de 10 € à 20 €.

La stabilisation de nos recettes de fonctionnement associée à une augmentation significative de nos dépenses de fonctionnement fait baisser très significativement notre capacité d'autofinancement.

Les principales recettes et dépenses de fonctionnement sont détaillées ci-après.

Budget de fonctionnement 2023



En matière d'investissements, nous allons durant l'année 2023 investir plus de 2 millions d'Euros. Certains investissements sont des reports de ceux déjà budgétés en 2022 (exemple : acquisition du Presbytère), et d'autres le prolongement des réflexions antérieures (exemple : extension de

la maison médicale, rénovation énergétique des bâtiments scolaires et de la mairie, salle de convivialité, aménagement de la cour des écoles, ...).

Le détail des principaux investissements est résumé ci-dessous.

Le budget d'investissement : les grandes masses pour 2023



A titre de prudence, et malgré une augmentation des taux d'intérêts, nous inscrivons dans le budget la possibilité de souscrire un emprunt bancaire d'un million d'euros, pour la réalisation de ces investissements structurant pour notre commune.

Au regard des budgets annexes, nous continuons la commercialisation des terrains sur la ZAC de Gagné. Si vous êtes intéressés par ce programme, n'hésitez pas à appeler le service Urbanisme de la commune.

David ECHELARD
 Adjoint aux finances

LA GESTION DES DÉCHETS

EN CHIFFRE



Au niveau national

- ORDURES MÉNAGÈRES

254 kg/hab/an

- DÉCHETS RECYCLÉS

78 kg/hab/an



angers Loire
métropole

communauté d'agglomération

Au niveau de
l'agglomération

- ORDURES MÉNAGÈRES

179 kg/hab/an

- DÉCHETS RECYCLÉS

89 kg/hab/an



Au niveau de la commune

- ORDURES MÉNAGÈRES

130 kg/hab/an

- DÉCHETS RECYCLÉS

81 kg/hab/an

LES DÉCHETS BIODÉGRADABLES > OBJECTIF 2024

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, Angers Loire Métropole accompagne le tri des biodéchets en proposant des solutions adaptées à chacun selon le type d'habitat :

Le compostage individuel pour les habitants disposant d'un jardin : mise à disposition gratuitement d'un composteur de 345 litres.

Le lombricompostage pour les habitants ne disposant pas de jardin ni d'espace vert (il faut être équipé d'une cave, balcon, garage ou d'une cour) contre une participation de 20€. Le principe du lombricompostage est une décomposition des déchets organiques à froid (entre 10 et 25°C) et sans odeur par des vers de fumier. Ils se nourrissent des déchets en décomposition et leurs déjections correspondent au lombricompost.

CONTINUONS DE RÉDUIRE NOS DÉCHETS

LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX : UN SOUTIEN FINANCIER POUR LA LOCATION D'UN BROYEUR

Pour évacuer vos branchages, il est possible de les broyer à domicile. Vous obtiendrez du broyat qui pourra vous être utile pour vos plantations, votre potager ou comme matière sèche pour votre composteur.

Vous pouvez réserver un broyeur chez un loueur conventionné. Vous pourrez ainsi bénéficier d'une réduction de 15€ pour la location du matériel.

Cette année, le service technique de la commune a mis en place un dépôt de sapins de Noël. Ceux-ci ont été broyés afin d'alimenter nos réserves de broyat. Cette opération sera renouvelée l'année prochaine et étendue dans plusieurs points de collecte sur la commune. Elle permet de revaloriser les sapins et réduire l'empreinte carbone en réduisant vos déplacements en déchèterie.



2 habitants

disposent d'un lombricomposteur

**38% des
logements**

sont équipés d'un composteur
fourni par Angers Loire Métropole

COUCHE LAVABLE



**1 enfant =
1 tonne de couches**
jetables durant ces 2 premières années

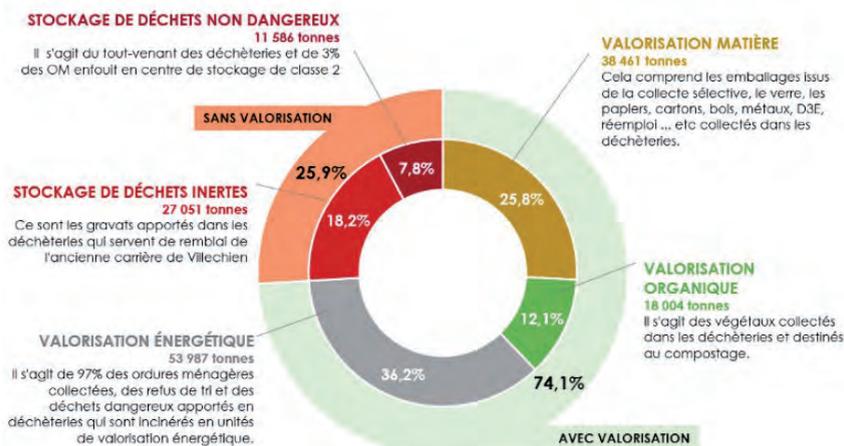
Angers Loire Métropole accompagne et aide financièrement les familles souhaitant s'équiper de couches lavables neuves ou d'occasions.

Deux options sont possibles :

- **Option 1** : soutien financier pour l'achat de changes lavables réalisé dans les 12 mois précédant l'inscription.
- **Option 2** : prêt d'un kit de changes pendant 1 ou 2 mois et accompagnement par une structure conventionnée + soutien financier si l'essai est concluant. Cette option engage la famille à participer à un temps d'information individuel ou collectif obligatoire selon la structure choisie.

Quelle que soit l'option choisie, le soutien financier est de 25% du montant d'acquisition d'un kit neuf (plafonné à 75€ par famille) ou d'un kit d'occasion (plafonné à 15€ par famille). Cette aide est accordée après signature d'une convention et fourniture de justificatifs.

OÙ VONT NOS DÉCHETS ?



Pour plus d'informations, consultez le rapport annuel du développement durable 2021 ou le rapport déchets 2021 sur le site internet d'Angers Loire Métropole.

Pour plus d'informations, contactez :
INFOS DÉCHETS au 02 41 05 54 00

LES INCIVILITÉS, ÇA SUFFIT !

Des containers pleins

18 points d'apports volontaires sont répartis sur l'ensemble de la commune afin de collecter les déchets ménagers. Dans les prochains mois deux nouveaux points de collecte seront installés dans la ZAC de Gagné et le point de collecte du cimetière sera étendu.

Depuis quelques mois, les points d'apport volontaires ont été régulièrement débordants. Il est demandé à chacun de respecter la propreté de ces points de collecte. Il est interdit de mettre des déchets à côté des containers. Les dépôts sauvages sont également interdits. Pour les encombrants, il convient d'aller à la déchèterie voisine à Saint Léger de Linières à 3 kilomètres.

Les sanctions pénales destinées à lutter contre les dépôts sauvages de déchets sont renforcées. Vous risquez donc une amende forfaitaire pour les dépôts, abandon, jet ou déversement de déchets en un lieu public ou privé non prévu à cet effet.



LES JARDINIERS DE VERDIERS

Les travaux pour mener à terme le projet du rucher se poursuivent. Mise en place de la clôture. D'ici quelques semaines les ruches seront installées.

Actuellement, il n'y a plus de jardin vacant.

Contact :
turco.michel@wanadoo.fr



LA PRAIRIE CRÉATIVE

Rendez-vous dimanche 2 avril à la Prairie Créative pour vivre une journée «A la rencontre de la Nature» qui se réveille autour de nous et en nous... Au cours de la journée, il y aura du temps à l'extérieur pour développer notre attention, base de notre alliance avec la Nature. Il y aura aussi des temps d'expression créative à l'écoute de notre ressenti, utilisant la voix, le mouvement, la terre, la peinture...

Accueil : 9h45 / Atelier : 10h à 17h Petit groupe

Renseignement et inscriptions : ther.delanay@gmail.com / www.laprairiecreative.fr / 06 28 94 17 36



CHORALE EL TEMPO

Le dimanche 5 février fut un jour de répétition en vue de notre première prestation dans une vraie salle de spectacle. Le repas de midi fut un moment de franche bonne humeur et de convivialité. Actuellement la chorale est composée de 24 femmes et 7 hommes.

Facebook : @Chorale El Tempo



KOKOLOGHO

Une vente de brioches et tablettes de chocolat aura lieu en porte à porte la semaine du 22 mai.

Comme vous le savez, la situation est difficile, les prix du mil ont doublé, nos orphelins et le centre pour bébés malnutris ont besoin de nous tous. Tout don à partir de 20€ donne droit à un reçu fiscal.

Contact : 06 68 57 05 80



GYM VOLONTAIRE

Les adhérents du club de gym de St Lambert la Potherie se sont réunis, salle Hergé lundi 31 janvier, pour partager la galette des rois.

48 personnes étaient présentes pour ce moment convivial traditionnel qui était très attendu.

Contact : gym.stlambertlapotherie@gmail.com



De gauche à droite Virginie Benion, Danièle Mandin et Patricia Greffier. Membres du bureau.

LE COMITÉ DES FÊTES SOS BÉNÉVOLES

Seulement 2 membres ont renouvelé leur engagement lors de l'AG du 13 janvier dernier.

Notre souhait serait de continuer à participer à la fête de Saint Lambert en septembre et organiser le spectacle de Noël pour les enfants.

Sans nouveaux bénévoles, ces projets ne seront pas réalisables. Venez nous rejoindre. Un grand merci pour votre aide.

Contact : cdfsaintlambert@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE

Les manifestations organisées par la bibliothèque en ce début d'année ont connu un vif succès, dont la presse locale s'est fait écho. Les lecteurs de tous âges ont frissonné lors de la Nuit de la Lecture, les bébés de 2022 ont reçu un album offert par le Département grâce à l'opération Jeune Pousse, et enfants et ados ont fêté le retour de la traditionnelle Soirée Jeux, organisée conjointement avec le QJ. Le Festival Japon et ses ateliers d'initiation et ses expositions, le 18 mars, est le point d'orgue du thème de cette année.

contact :
bibliotheque@saintlambertlapotherie.fr



DON DU SANG

Les besoins en produits sanguins sont toujours aussi nombreux. C'est pourquoi, dès ce début d'année, nous devons tous rester motivés pour répondre à l'appel de l'EFS en participant aux différentes collectes de sang dont nous vous rappelons la prochaine date : St Léger de Linières le mardi 16 mai de 16h/19h30.

AIDEZ NOUS A SAUVER DES VIES !

Inscription : dondesang.efs.sante.fr

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 7 avril à 20h - Salle Hergé à St Lambert la Potherie. Nous espérons vous y voir nombreux.

APE

L'Association des Parents d'Élèves de l'école Félix Pauger organise son marché de producteurs et d'artisans locaux le samedi 25 mars prochain, de 14h à 18h.

Au programme pour petits et grands, la découverte de différents produits par des producteurs locaux (miels, tisanes, viandes, cocktails, produits cosmétiques au lait d'ânesse...) et de créations en tous genres (couture, poterie, peinture,...) mais aussi des balades à dos d'âne et des espaces de jeux pour les plus jeunes.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment convivial et festif !

Entrée gratuite.

Buvette et gourmandises sur place.

Contact : apefelixpauger@gmail.com



FOYER D'ANIMATION

Le Foyer d'Animation souhaite développer de nouvelles activités pour la rentrée 2023. Nous vous proposons de flasher le QR Code en image pour répondre à un court questionnaire afin de connaître vos attentes. Adhérent ou non, peu importe, tout le monde peut donner son envie.



La section Théâtre est en danger ! Nous sommes à la recherche de bénévoles pour que cette activité puisse continuer l'année prochaine. Depuis 2 ans maintenant, nous lançons l'alerte pour cette section, il nous semble important de continuer à proposer un maximum d'activités culturelles sur la commune, mais le théâtre ne pourra continuer sans bénévoles. Contactez-nous pour qu'une passation puisse se faire.

La section Arts et Création expose ! Nous vous invitons à venir admirer les œuvres à la salle Hergé les 17 et 18 juin.

Retrouvez toutes nos dates d'événements dans la rubrique agenda.

Contact : foyer.animation.slp@gmail.com

MARS

20 MARS

17h - 18h15

Séance découverte de théâtre

- pour les enfants de l'école élémentaire

18h15 - 19h30

- pour les collégiens

Salle communale

Inscription : theatreslp@gmail.com

25 MARS - 9h - 12h

Permanence du commissaire enquêteur pour la Modification n°1 du PLUi

- Salle du conseil - Mairie

25 MARS - 14h - 18h

Marché de producteurs et d'artisans locaux organisé par l'APE

Cour de l'école élémentaire

Félix Pauger

27 MARS - 20h30

Conseil municipal public -

Salle du conseil

31 MARS - 10h - 12h

Vente de fleurs devant Vivéco pour

Kokologho

AVRIL

1ER AVRIL - 10h - 12h

Vente de fleurs devant Vivéco pour

Kokologho

2 AVRIL

Journée «A la rencontre de la Nature» organisée par la Prairie Créative

7 AVRIL - 20h

Assemblée générale Don du sang

Salle Hergé

13 AVRIL - 13h30

Grand Concours de belote

Salle communale

12 AVRIL - 19h30

Table Ronde BIEN VIVRE SA PARENTALITÉ

Espace George Sand.

18 AVRIL - 9h30 ou 10h45

Atelier d'éveil musical autour d'albums

Espace George Sand

18 AVRIL - 20h

Conférence de Jean-Robert Appell

RÈGLES ET LIMITES, UN CADRE POUR GRANDIR !

Espace George Sand

DU 18 AU 28 AVRIL - 9h - 17h

Espace Ephémère Tactiles Textiles - sur

un créneau d'une heure - Espace Petite

Enfance - Bouchemaine - Inscription :

relaispetiteenfance@ville-bouchemaine.fr

MAI

13 MAI - 20h30

14 MAI - 14h30

Représentation théâtrale -

Salle communale

Pré vente des billets le 27 mars

et 3 avril entre 18h et 18h45

Salle communale

16 MAI - 16h - 19h30

Collecte de sang - Espace Galilée -

Saint Léger de Linières

15 MAI - 20h30

Conseil municipal public -

Salle du conseil

JUIN

3 JUIN - 10h/12h - 13h/17h

Stage couture adulte -

Salle Camille Claudel

3 JUIN - 20h30

4 JUIN - 15h30

Gala section Danse Modern-Jazz -

Salle Hugues Aufray -

Saint Clément de la Place

16 JUIN - 18h

Vernissage section Arts et Création -

Salle Hergé

17 ET 18 JUIN - 10h/12h - 14h/18h

Exposition section Arts et Création -

Salle Hergé

LA TRANQUILLITÉ

Pour respecter la tranquillité de chacun, certaines règles sont à respecter.

Le printemps arrive, vous souhaitez jardiner ou bricoler, des horaires sont à respecter pour éviter de déranger vos voisins ! Les outils comme les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc. sont à utiliser :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

COLLECTE DE CARTOUCHES D'ENCRE

Dans le cadre d'une association humanitaire, Monsieur Echelard David, adjoint aux finances de la commune, collecte des cartouches d'encre vides utilisées pour les imprimantes à jet d'encre.

Merci de les déposer en mairie.

INSCRIPTIONS ÉCOLES



PROCHAIN MAGAZINE / N° 108

Parution du prochain bulletin prévue le 24 juin. La commission a fixé la date de remise des articles au **23 mai 2023**.